

Rassemblez la France

Lettre pour l'Indépendance et la Souveraineté de la France

N° 20 – février 2008

www.r-i-f.org

Directeur de publication : Jean-Paul BLED



LE TRAITE SCELERAT

*Par Jean-Paul Bled
Président du RIF*

Nicolas Sarkozy peut parler d'un « succès », les jours où la révision de la Constitution fut adoptée par le Congrès, puis le traité européen ratifié par les Assemblées, compteront en réalité parmi les jours noirs de notre histoire. Comme il y eut jadis des lois scélérates sous la III^e République, il y a aujourd'hui le traité scélérat.

Doublement scélérat, sur la méthode et sur le fond. Imposer au peuple un traité qu'il avait rejeté constitue une violation caractérisée de la démocratie à la fois dans son principe et dans sa lettre. Certes Nicolas Sarkozy et ses ministres ont cherché à faire accroire qu'il s'agissait d'un texte nouveau. Le Conseil Constitutionnel en a jugé autrement. De son côté, Valéry Giscard d'Estaing, le père de la Constitution à laquelle les Français avaient dit non le 29 mai 2005, ne s'est pas fait forcer pour reconnaître que le nouveau traité n'est qu'une reprise de l'ancien.

Sur le fond le dommage est tout aussi grave. Après l'adoption du traité, la souveraineté nationale, déjà très mal en point, part en lambeaux. Même s'il n'en porte plus le nom, le haut représentant en charge de la politique étrangère et de défense de l'Union entend bien assumer toutes les prérogatives d'un ministre. Il pourra s'appuyer sur un service diplomatique fort d'un réseau d'une centaine d'ambassades à l'étranger qui, suivant une pente naturelle, ne tarderont pas à prétendre avoir le pas sur les ambassades des Etats membres. A terme, la remise en cause du siège de la France comme membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations-Unies est inévitable.

Peut-être Nicolas Sarkozy n'attache-t-il dans son for intérieur à ce traité pas plus de valeur qu'à un chiffon de papier. Peut-être croit-il que celui-ci ne l'empêchera pas de garder la main. S'il le pense, il fait preuve d'une grande légèreté. Le traité enclenche une mécanique contre laquelle sa volonté, à supposer qu'il l'ait, risque de se révéler impuissante. Avant même l'adoption du traité, on a pu mesurer la force implacable du système quand Nicolas Sarkozy a accepté d'édulcorer son plan d'Union méditerranéenne avec lequel plusieurs Etats européens, à commencer par l'Allemagne, avaient fait connaître leur désaccord. Après l'entrée en vigueur du traité, la marge de manoeuvre de la diplomatie française sera encore plus faible.

Les hiérarques du système européen ont remporté une victoire. Mais l'histoire dure longtemps. Obtenue contre le peuple, cette victoire pourrait se révéler une victoire à la Pyrrhus. Plus le temps passe et plus la machinerie bruxelloise s'éloigne des peuples. Le moment viendra, soyons en certains, où la bulle crèvera.

NOUS NE RENONCERONS PAS

Le RIF



Le RIF fut un des premiers à appeler à manifester à Versailles, le 4 février dernier lors du Congrès réuni en ce triste après-midi d'hiver afin de procéder aux modifications constitutionnelles indispensables pour la ratification du traité de Lisbonne. Le Parlement y procéda deux jours plus tard. Ainsi fut expédiée à la sauvette, la ratification d'un des textes les plus noirs pour l'avenir de la France.

Ce fut à Versailles une belle manifestation, par l'ampleur du rassemblement mais aussi par la dynamique unitaire. Paul-Marie Coûteaux se fit le porte parole du non devant le manifestants. Puis devant le monument aux morts de Versailles, avec à ses côtés Patrick Louis et Nicolas Dupont-Aignan, il souligna notre refus absolu du traité de Lisbonne qui n'est que la duplique du projet de Constitution Européenne, fabriqué par Valéry Giscard d'Estaing et rejeté par le peuple français le 29 mai 2005.

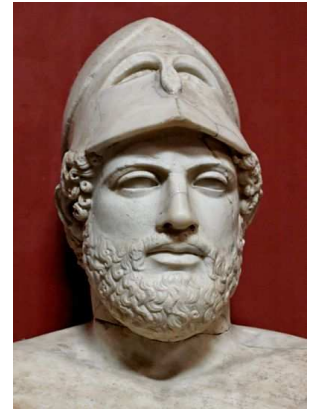


Le traité de Lisbonne est illégitime. La classe politique à quelques rares et notables exceptions près, a déserté la cause de la France. Au nom de la souveraineté Nationale, nous refusons cette capitulation. Nous ne renoncerons pas, nous ne capitulerons pas. Quelles que soient les difficultés que nous rencontrerons, et nous savons qu'elle seront immenses, nous persisterons dans la voie difficile de la reconquête de la Souveraineté de la France.

LIBRES PROPOS

SUPPRIMER LES BUREAUCRATES !

Jacques Attali, un des trop nombreux ressuscités par la présidence Sarkozy dans le but de combler l'inaction par la gesticulation, vient donc de rendre son fameux rapport! Pour cela l'auteur nous gratifie d'un empilement de mesures prétendument cohérentes, de fausses questions et de mauvaises réponses, au premier rang desquelles la suppression des départements.



Supprimer les départements! Quelle drôle de priorité pour un Gouvernement prétendument dynamique, courageux, et performant! Il est vrai que, Régions, Départements, Communes, et, maintenant, Regroupements Intercommunaux (même s'ils n'ont pas encore le statut de Collectivité Territoriale), sans parler de l'Europe représentent, sans doute, une trop grande accumulation de structures, de responsabilités et de dépenses qu'il convient de simplifier. Aussi, admettons, avec le rédacteur, que la réduction du nombre d'échelons doit se réaliser au niveau des régions et des départements. La commune demeure l'entité locale de rattachement du citoyen par excellence, c'est une collectivité qui marche bien, et, qu'historiquement, son rôle est ancien; le regroupement intercommunal est, lui aussi, appelé à devenir la base d'un travail global, de cohésion, et, d'aménagement du territoire, considérable.

Pourtant, et c'est là que le rapporteur se trompe, dire que du département et de la région, deux ne doivent plus faire qu'un ne signifie en aucun cas qu'il faille prendre un gros feutre noir pour rayer la mention inutile. Car, à la vérité, la préoccupation de simplification devrait conduire à un effort légitime de cohérence. Nous ne sommes plus à l'époque de la Révolution française, et, les ternes successeurs de l'Abbé de Sieyès n'ont plus besoin de scinder, artificiellement, le Territoire de la République en entités géographiques, mathématiquement découpées, dans le but de mettre un terme à l'esprit et à l'âme des Provinces d'Ancien Régime.

Au contraire!

Ce dont manque l'organisation de notre pays et l'aménagement de son territoire c'est justement de cohérence dans la définition de ce niveau local. Le bon échelon n'est pas celui qui se décrète à Paris, depuis un fauteuil certes confortable de tel ou tel Ministère, le bon échelon est celui qui s'inscrit dans l'expression d'une réalité géographique, culturelle, économique, sociale, historique et, plus généralement humaine.

Oui, en effet, supprimer les deux départements de Haute-Corse et de Corse du Sud pour ne garder que la Corse trouverait tout à fait son sens. Mais, à titre d'exemple, ce ne serait pas le cas en Rhône-Alpes: la Savoie devrait bénéficier d'un tel réaménagement pour prendre corps au sein d'une seule entité, qui lui soit propre. En PACA -région tellement artificielle que l'on ne la désigne que par des initiales-, on ne peut envisager de faire cohabiter deux des cinq plus grandes villes de France dans une entité unique qui deviendrait le seul échelon entre d'une part la commune, et, de l'autre la capitale: la solution est, ici aussi, de s'adapter, en donnant enfin vie à l'entité tant réclamée des Alpes, distincte de la Provence...

Sans doute, la France fourmille-t-elle d'exemples comme ceux là, exemples dans lesquels les réalités devraient prendre le pas sur une vision dogmatique, bureaucratique, et donc, forcément stérilisante.

L'intérêt autour de cet enjeu ne s'arrête évidemment pas là. Le véritable débat celui que, on se garde bien d'aborder, c'est la forme à donner à cette future entité politique unique: quelle mode de scrutin faudrait-il conserver?

Le mode d'élection conditionnera, bien plus que le nom qu'on lui donnera, la légitimité de l'assemblée élue, et, par là même, elle en définira, si ce n'est les attributions, au moins la façon

d'aborder cet échelon de la vie locale, son fonctionnement et son rapport au citoyen. Il est évident qu'un hémicycle élu sur un scrutin de liste, à la proportionnelle, serait plus représentatif des diversités politiques, mais moins en contact avec les réalités locales. Par contre, le système en vigueur pour les élections cantonales, s'il a l'inconvénient de limiter la diversité politique, par le phénomène du scrutin uninominal à deux tours, permet, de porter la parole des zones les plus reculées, de faire de la politique de proximité, dans son acceptation la plus concrète, et non comme formule creuse, ou, comme outil de propagande électoraliste. Dans ce cadre, ce dernier mode de scrutin, souvent décrié, car, inique lorsque l'on parle des élections législatives, puisque privant nombre de courants importants de notre pays d'élus dans ce qu'il est convenu d'appeler la prétendue Représentation Nationale, trouverait sans doute une forte utilité.

La conclusion de cet énième épisode devrait nous conduire à méditer sur la force des bureaucrates entre les mains desquels nous avons eu le tort de confier notre destin politique. Car, en réalité, dans cette affaire, une proposition inopportune, ne répondant à aucune urgence, à aucune attente, à aucune réalité, abordant un problème de façon partielle et partielle permet à la présidence Sarkozy de maintenir la France en émoi autour d'un vaste RIEN !

La seule question qui devrait demeurer, dans l'esprit de tout bon citoyen, après la lecture du rapport Attali, semble être : combien de temps, encore, les apparences suffiront-elles à masquer les errances, les fautes voir les coups de force de l'actuel locataire de l'Élysée ?

Gaël NOFRI

L'Agenda

DATE	LIEU	EVENEMENT
DIMANCHE 17 FEVRIER	PARIS	15 HEURES MANIFESTATION CONTRE L'EURO CHER ET POUR LE RETOUR AU FRANC ORGANISEE PAR LE COMITE FRANC A L'INITIATIVE DE L'ARN
LUNDI 25 FEVRIER		RADIO COURTOISIE LIBRE JOURNAL de Jean-Paul BLED De 12 h à 13 h 30 *
JEUDI 28 FEVRIER	PARIS	CAFE SOUVERAINISTE LE FRANÇOIS COPPEE 1 boulevard du Montparnasse A 18 H 30
SAMEDI 5 AVRIL		REUNION DU COMITE DIRECTEUR
SAMEDI 17 MAI	ISSY LES MOULINEAUX	CONVENTION NATIONALE DU RIF DE 9 H 00 A 18 H 00

LIBRE JOURNAL de Paul-Marie Coûteaux
Sur Radio Courtoisie (95,6 Mhz)
• Chaque mercredi de 21 h 30 à 23 h 00